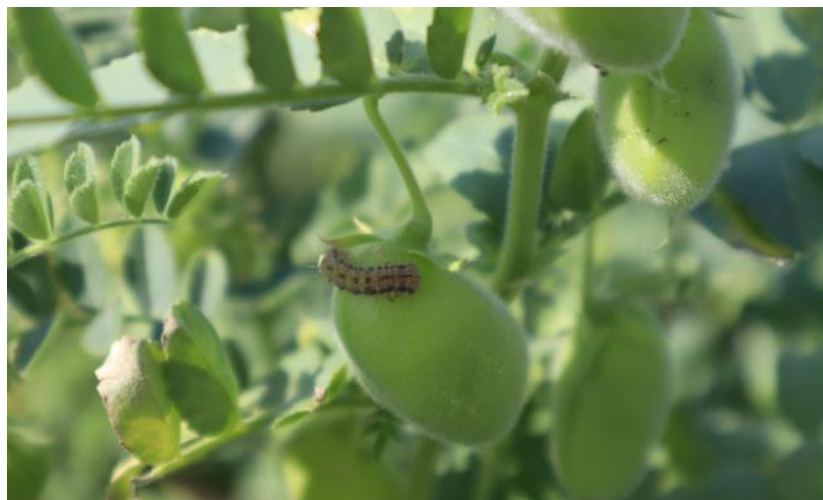


Campagne 2023-2024

n°12 – 13 Juin 2024

Gestion de l'Héliothis : un ravageur de plus en plus présent

A la faveur d'étés chauds et secs qui se répètent, l'héliothis entraîne de plus en plus régulièrement des dégâts dans les parcelles de pois chiche. Les campagnes 2023 et 2022 en sont de bons exemples. Sur ces campagnes, en fonction des secteurs, la pression a été telle que la gestion en parcelle a pu être très difficile. Le Sud-Ouest et le Sud-Est sont les principaux bassins touchés à ce jour.



L'héliothis : c'est quoi ?

L'héliothis ou noctuelle de la tomate, appartient à la famille des lépidoptères et touche de nombreuses espèces cultivées : légumes plein champ (melon, tomate, haricots, etc.), maïs, sorgho, soja ; etc. Le lépidoptère peut être très préjudiciable à la culture via son impact direct sur le potentiel de rendement mais aussi sur la qualité des graines. On considère que les dégâts peuvent atteindre 30 à 40% de perte de rendement et peuvent même aller jusqu'à 90% dans les situations les plus propices au ravageur.

Gestion du risque héliothis

La lutte repose sur le suivi des papillons et la détection des pics de vol, qui annonce de prochaines pontes.

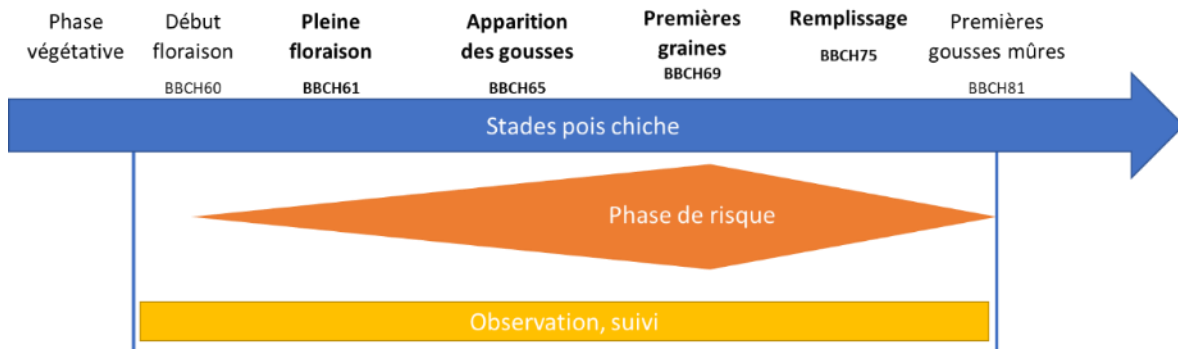
En effet, ce sont les larves qui s'alimentent des graines en formation. Le suivi du ravageur passe par le piégeage des papillons mâles via des pièges à phéromone de type Funnel. Le piégeage n'est qu'un indicateur du vol : il permet de détecter le début de vol, la cinétique et les pics. Ce n'est pas un outil de lutte contre le ravageur.

Les informations de piégeage sont transmises via le [BSV en Occitanie](#).

Héliothis est attiré par l'apparition des premières fleurs. La phase de risque débute lorsque les plantes atteignent le stade « premières gousses ». **Le cœur de la phase de risque s'étend entre les stades « premières graines » et « remplissage des graines »**. Le risque prend fin avec l'apparition des premières gousses mûres.



Héliothis : période de risque et de suivi



Dans la période de risque et lorsqu'un pic de vol est observé il est conseillé de déclencher une protection (voir solutions autorisées ci-après).

Attention, le ravageur étant polyphage, il se peut que, malgré le pic de vol et la culture dans la phase de risque (ex : stade premières graines), les pontes soient réalisées sur une autre culture plus attractive au moment du vol. On note deux à trois générations par an (mais il peut en avoir jusqu'à quatre). Généralement, il y a deux générations durant le cycle du pois chiche.

Les jeunes larves, dites L1, L2 consomment surtout du feuillage, elles restent sur le haut du couvert et sont plus faciles à détecter. A ce stade, elles ne causent que peu de dégâts. Les larves L3, L4 consomment particulièrement les graines en cours de remplissage, elles sont donc dommageables à la culture. Elles restent cachées dans les gousses, à l'intérieur du couvert et on note leur passage par les trous laissés sur celles-ci après leur passage.

Une dynamique multi-partenaire Sud-Ouest pour répondre aux enjeux de l'héliothis

Depuis début 2024, un groupe technique spécifique à l'héliothis a été créé à l'initiative du projet FILEG (Filière Légumineuses à graines d'Occitanie – www.fileg.org) et ouvert sur tout le Sud-Ouest. Ce sont près de quinze partenaires qui se sont réunis pour travailler ensemble autour de cette thématique cruciale pour l'avenir de la filière.

Deux axes ont été privilégiés : connaissance du ravageur et lutte. Le réseau de piégeages a été renforcé (meilleur maillage du territoire) et couplé à des suivis de larve et nuisibilité en fin de cycle. Dès 2025, des outils innovants pour le piégeage seront également testés. Côté lutte, des essais sont mis en place pour affiner la stratégie (programme et positionnement). Enfin des essais de luttés alternatives seront également mis en place.

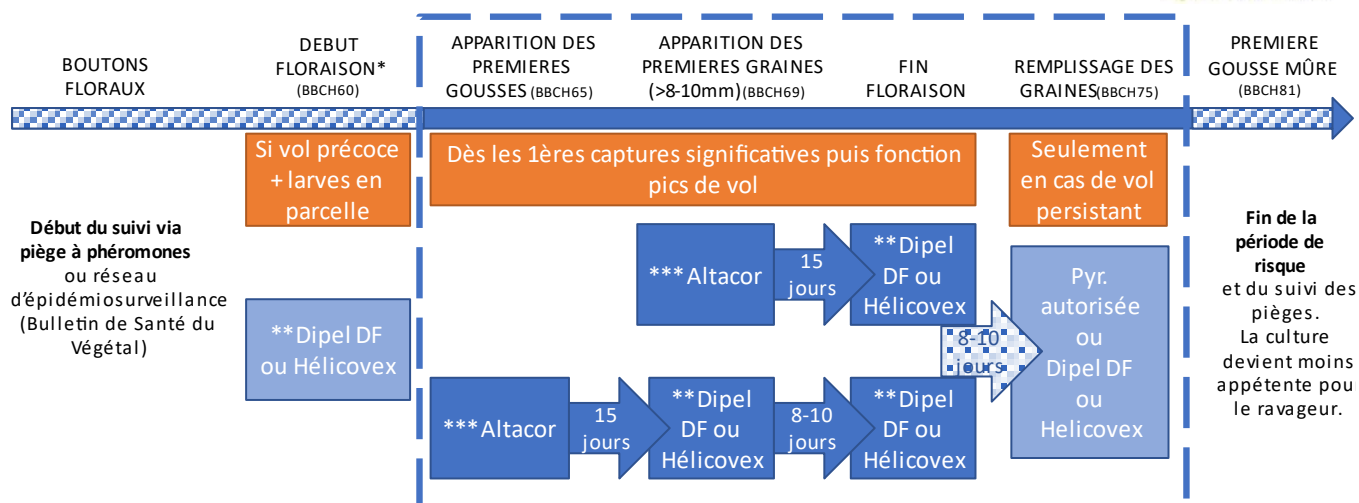
Dérogation 120j ALTACOR

Afin de répondre aux enjeux de la lutte contre le principal ravageur de la culture, une demande de dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) déposée auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire par TERRES INOVIA en accord avec FMC a reçu un avis favorable. La spécialité commerciale ALTACOR (AMM 2100122, FMC) bénéficie d'un usage dérogatoire pour la campagne 2024, du 15 avril au 13 août 2024 pour le pois chiche au sein de l'usage Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages (uniquement pois chiche). ALTACOR est composé de chlorantraniliprole (350g/kg) et est autorisé à la dose maximale d'emploi de 0,07 kg/ha des stades BBCH40 à BBCH89 en 1 application maximum (délai de rentrée : 6 heures et délai avant récolte : 14 jours). Plus d'informations sur l'article dédié : [Lutte contre l'héliothis \(nocuelle de la tomate\) du pois chiche - Dérogation 120 jours ALTACOR ®](#)

Stratégie de lutte contre héliothis avec Altacor



Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche 2024



*Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10 -15 individus.

Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

***ALTACOR est autorisé à la dose maximale d'emploi de 0,07 kg/ha des stades BBCH40 à BBCH89 en 1 application maximum via la dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) du 15 avril au 13 août 2024) pour le pois chiche au sein de l'usage Légumineuses potagères (sèches)* Trt Part. Aer.*Chenilles phytophages (uniquement pois chiche).

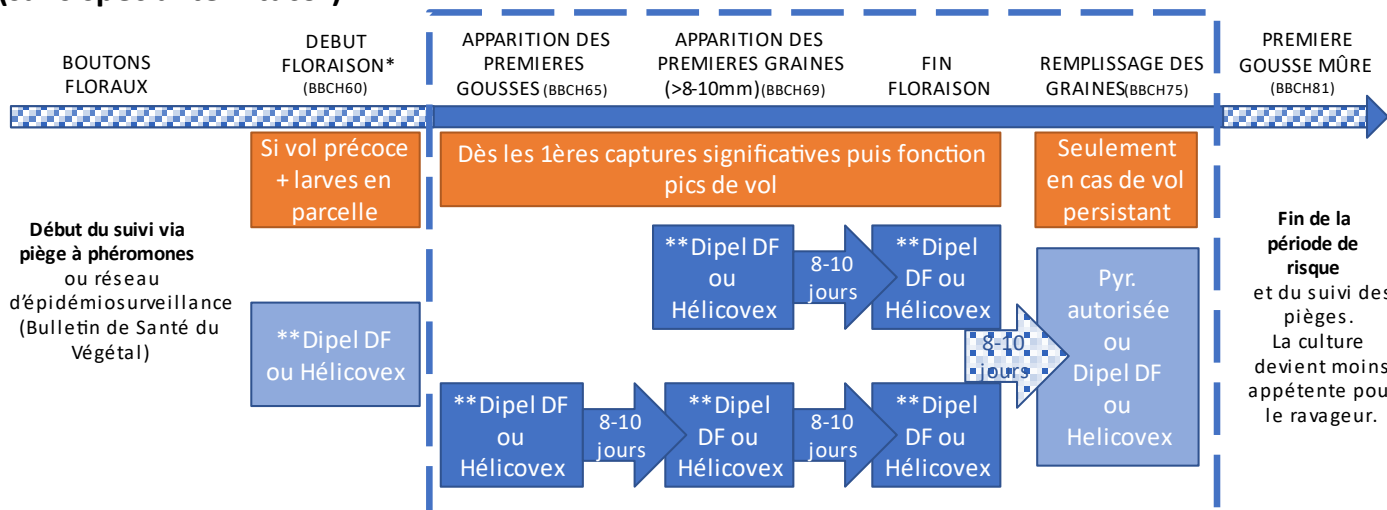
**Dipel DF, Xen Tari, Delfin ou Hélicovex sont plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

PREMIERE GOUSSE MÛRE : au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

Stratégie de lutte contre héliothis sans Altacor



Exemple de stratégie cible héliothis pois chiche (sans spécialité Altacor)



*Eviter de multiplier les passages avant l'apparition des premières gousses car l'objectif est de protéger les graines, en limitant la présence de larves à ces stades. Une capture significative est atteinte lorsque le piégeage hebdomadaire est de l'ordre 10 -15 individus.

Respecter les restrictions d'emplois et les doses d'AMM.

**Dipel DF, Xen Tari, Delfin ou Hélicovex sont plus efficaces sur les stades larvaires jeunes L1 -L2.

PREMIERE GOUSSE MÛRE : au moins une gousse de la tige principale a atteint sa couleur de maturité (dorée/jaune). Les feuilles tombent.

Voir conditions d'emploi sur ephy.anses.fr

La stratégie de lutte contre l'héliothis vise à atteindre les jeunes larves (L1, L2). L'efficacité des solutions disponibles sur les larves les plus développées (L3, L4) est moindre, il faut donc positionner la protection le plus tôt possible après les pontes.

Des populations d'héliothis sont résistantes aux pyréthrinoïdes : l'efficacité de cette famille insecticide n'est plus certaine. Privilégier les solutions alternatives comme les solutions à base de Bt (Dipel DF, Xentari, Delfin par ex), de baculovirus (Helicovex) ou Altacor (dérogation campagne 2024 120 jours, art 53 REG 1107/2009). Les solutions à base de Bt comme par ex Dipel DF et Helicovex sont sensibles au lessivage par les pluies (respectivement 20 mm pour le Bt et 50 mm pour Helicovex - source firme). Leur niveau de rémanence d'action est d'environ 10 jours.

Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en période de production d'exsudat, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille (F, PE, FPE) ou emploi possible. L'arrêté du 20 novembre 2021 encadre les horaires d'application : dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil.



Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES

Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.